



Honoraires à partir du 11 Mai 2020 Taux de TVA applicable 20%

Transactions: Charge acquéreur appartement ou maison

Mandat Simple et Mandat Confiance

Forfait 5 800 € TTC soit 4 833 € HT de 0 à 79 999 €

Forfait 6 800 € TTC soit 5 667 € HT de 80 000 à 99 999 €

Mandat Confiance (AMEPI)

de 100 000 € à 139 999 € 7 % TTC soit 5. 83 % HT

de 140 000 € à 159 999 € 6. 5 % TTC soit 5. 42 % HT

de 160 000 € à 199 999 € 6. 2 % TTC soit 5. 7 % HT

de 200 000 € à 299 999 € 6 % TTC soit 5 % HT

de 300 000 € à 349 999 € 5. 5 % TTC soit 4. 48 % HT

à partir de 350 000 € 5 % TTC soit 4 % HT

Mandat Simple

de $100\ 000\ \in \grave{a}\ 139\ 999\ \in 7$. 5 % TTC soit 6. 25 % HT de $140\ 000\ \in \grave{a}\ 159\ 999\ \in 7$ % TTC soit 5. 83 % HT de $160\ 000\ \in \grave{a}\ 199\ 999\ \in 6$. 7 % TTC soit 5. 58 % HT de $200\ 000\ \in \grave{a}\ 299\ 999\ \in 6$. 5 % TTC soit 5. 42 % HT de $300\ 000\ \in \grave{a}\ 349\ 999\ \in 6$ % TTC soit 5 % HT $\grave{a}\ partir\ de\ 350\ 000\ \in 5$ % TTC soit 4 % HT

Terrain taux fixe: 7 % TTC soit 5. 83 % HT

Fonds de commerce taux fixe : 9 % TTC soit 7. 5 % HT

Garage taux fixe: 10 % TTC 8. 33 % HT

Locations annuelles:

Locaux d'habitation vides/ meubles/ mixtes soumis à la loi du 6 juillet 89 art 5 et locaux de droit commun:

Honoraires d'entr<mark>emise et de</mark> négociation à la charge exclusive du bailleur :

0 €/m2

Honoraires visite - constitution dossier- rédaction de bail à charge du bailleur :

8 €/m2

Honoraires de réalisation état des lieux à charge du bailleur :

3 €/*m*2

Honoraires visite - constitution dossier- rédaction de bail à charge du locataire :

8 €/m2

Honoraires de réalisation état des lieux à charge du locataire :

3 €/m2

Honoraires de gestion à la charge du bailleur:

Locaux d'habitation vides/meublés/mixtes soumis à la loi du 6 juillet 1989 art.5 :

7. 02 % TTC soit 5. 85 % HT

Locaux de droit commun: 7.02 % TTC soit 5.85 % HT

Pour tous renseignements 04 94 05 23 36

laville@agence-bordenave.com







Profession règlementée